

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2019**

---

**Séance extraordinaire du 8 janvier 2019**

---

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 8 janvier 2019 à 19 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**2019-01-001**

**Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres : Volet 1**

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule, d'engager la Municipalité à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 9 000 \$ et de confirmer que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 4 500 \$;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le formulaire de demande d'aide financière et d'attester que les renseignements qu'il contient sont exacts, le tout, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions**

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**Levée de la séance**

Considérant que le sujet mentionné à l'avis de convocation a été traité, la séance extraordinaire est levée.

---

Patrick Bonvouloir, maire

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2019**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature de la résolution**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de la résolution qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Patrick Bonvouloir, maire

---

**Séance ordinaire du 14 janvier 2019**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 14 janvier 2019 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**Moment de réflexion**

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

**2019-01-002**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-003**

**Procès-verbaux de décembre 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires tenues le 3 décembre 2018, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

**Comptes**

**2019-01-004**      Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 14 janvier 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 165 403,92 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-005**      **Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019**

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2019;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2019-446 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2019-446 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**Avis de motion**      **Règlement abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371**

Le projet de règlement 2019-448 abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371 est présenté.

Monsieur le conseiller Clément Brisson donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2019-448 abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371.

**Avis de motion**      **Règlement modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville**

Le projet de règlement 2019-330-07 modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est présenté.

Monsieur le conseiller Clément Brisson donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2019-330-07 modifiant le règlement 2002-330 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

**Première période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 14 janvier 2019.

**2019-01-006**

**Maison Hina : demande de don**

Considérant que Maison Hina Inc. a pour objectif de travailler à un changement social pour parvenir à une société non violente et égalitaire en travaillant au niveau des services aux femmes violentées et à leurs enfants ainsi qu'à la lutte pour une société sans violence, sans discrimination et sans sexisme;

Considérant la lettre datée du 14 novembre 2018 de Maison Hina Inc. demandant une subvention pour l'année 2019 afin de continuer le projet de sensibilisation dans les écoles primaires, secondaires, Cégep et organismes de la région;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à Maison Hina Inc., à titre de subvention pour l'année 2019;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-007**

**Université Laval – Équipe ULtrac : demande de soutien financier**

Considérant la lettre reçue le 3 décembre 2018 de l'Équipe ULtrac de l'Université Laval, dont fait partie un étudiant résidant dans la Municipalité, demandant un appui financier pour la participation à une compétition internationale annuelle d'ingénierie aux États-Unis;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'Équipe ULtrac de l'Université Laval;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-008**

**Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)**

Considérant que la création du Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) émane d'un besoin du milieu et vise à traiter certains dossiers relatifs à la santé et à la qualité de vie des citoyens de façon conjointe, dans une structure intermunicipale;

Considérant que l'objectif principal du CRSQV est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens du milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;

Considérant que les sous-objectifs du CRSQV sont de :

- Travailler ensemble les besoins communs;
- Développer des connaissances en lien avec la santé et la qualité de vie;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

- Créer des liens entre les municipalités et d'autres partenaires;
- Optimiser les ressources (matérielles, humaines et financières) des municipalités;
- Être informé des différentes initiatives en lien avec la santé et la qualité de vie sur le territoire;
- Émettre des recommandations par proposition de résolution pour les conseils municipaux;

Considérant qu'un membre participant aux rencontres du CRSQV a la responsabilité d'acheminer toute l'information nécessaire à la direction générale de la Municipalité lorsqu'une approbation du Conseil municipal est requise;

Considérant que toute municipalité participante au CRSQV est libre de s'impliquer ou non à tout projet du CRSQV;

Considérant que toute décision formelle relative au CRSQV devra faire l'objet d'une résolution municipale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'appuyer l'existence du CRSQV;
- de déléguer Monsieur le conseiller Clément Brisson pour participer aux rencontres du CRSQV.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-009**

**Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham : demande de commandite**

Considérant la lettre datée du 7 janvier 2019 de Monsieur Luc Meunier, responsable des commandites pour l'édition 2019 du Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham, demandant une commandite de la Municipalité;

Considérant que plusieurs jeunes de Sainte-Brigide-d'Iberville participent à ce tournoi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ au Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport concernant la gestion contractuelle**

Le rapport concernant la gestion contractuelle pour l'année 2018 est déposé.

**2019-01-010**

**Politique de prévention du harcèlement psychologique**

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* (LNT) prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la Municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Considérant que la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-011**

**FQM : adhésion 2019**

Considérant le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 au coût de 1 590,40 \$ plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 1 828,56 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-012**

**ADQM : adhésion 2019**

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, désire adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019;

Considérant que les sommes sont prévues au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 532,33 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

**Programme Emplois d'été Canada 2019**

**2019-01-013**

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emplois d'été Canada 2019 pour bénéficier des services d'un étudiant pendant la période estivale 2019, soit 12 semaines à 32 heures par semaine;

Considérant que cet étudiant pourrait travailler à titre de commis de bureau pour la gestion documentaire, de journalier pour les travaux d'horticulture et d'aide pour les travaux de voirie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande pour un étudiant dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif à la demande de consentement de Bell et quitte la salle.

**2019-01-014**

**Bell – 8<sup>e</sup> Rang : demande de consentement**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de consentement de Bell pour la pose d'un nouvel hauban à l'intersection du 8<sup>e</sup> Rang et de la montée de Versailles;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir reprend son siège.

**2019-01-015**

**Transport adapté et collectif 2019**

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

- d'approuver les prévisions budgétaires 2019 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'approuver la tarification 2019 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 5 494 \$ en transport adapté et de 500 \$ en transport collectif pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-016**

**OMH : budget révisé 2018**

Considérant la lettre datée du 6 décembre 2018 de la Société d'habitation du Québec concernant le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le budget révisé 2018 de l'OMH de Sainte-Brigide;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 650 \$ à l'OMH de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-017**

**OMH : remerciements**

Considérant que Madame Jocelyne Giroux quittera son poste de directrice de l'OMH de Sainte-Brigide après plusieurs années de service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de remercier Madame Giroux pour l'ensemble du travail qu'elle a accompli à titre de directrice de l'OMH de Sainte-Brigide, particulièrement pour son dévouement envers les locataires et pour avoir vu à la remise en état des logements, ce qui permet à la Municipalité d'être fière des édifices de l'OMH sur son territoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2018 est déposé au Conseil.

**2019-01-018**

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : activités 2019**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du calendrier des activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

- d'approuver les activités du Festival pour l'année 2019, à savoir :
  - 17, 18 et 19 mai
  - 28, 29 et 30 juin
  - 12, 13 et 14 juillet
  - 23, 24 et 25 août
  - 21 septembre

Derby de démolition

Ainsi que 6 mercredis pour des pratiques libres de mai à août.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-019**

**524, 9<sup>e</sup> Rang : acquisition**

Considérant qu'une entente de courtage est intervenue avec Re/Max Évolution D.D. pour l'acquisition de l'immeuble situé au 524, 9<sup>e</sup> Rang;

Considérant qu'un mandat a été donné à Me Élane Francis, avocate, pour agir pour et au nom de la Municipalité dans le cadre des démarches pour l'acquisition de cet immeuble, le tout confirmé dans un document signé par l'ensemble des membres du Conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière le 3 décembre 2018;

Considérant qu'une promesse d'achat a été présentée et qu'une contre-proposition à la promesse d'achat a été acceptée le 30 décembre 2018;

Considérant qu'un acte doit être signé au cours du mois de janvier 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de confirmer le contrat de courtage pour l'immeuble situé au 524, 9<sup>e</sup> Rang à Re/Max Évolution D.D. pour un montant de 8 000 \$ plus taxes;
- de confirmer le mandat octroyé à Me Élane Francis;
- d'autoriser l'achat de l'immeuble pour un montant de 215 000 \$ aux conditions prévues aux documents signés;
- d'octroyer le contrat de services professionnels à Me Nathalie Dagenais, notaire, pour un montant de 700 \$ plus les frais et les taxes;
- d'autoriser Monsieur le maire Patrick Bonvouloir et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de courtage et tout document découlant de ces contrats;
- de prendre les sommes nécessaires à l'excédent non affecté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-01-020**

**526, 9<sup>e</sup> Rang : acquisition**

Considérant qu'une entente de courtage est intervenue avec Re/Max Évolution D.D. pour l'acquisition de l'immeuble situé au 526, 9<sup>e</sup> Rang;

Considérant qu'un mandat a été donné à Me Élane Francis, avocate, pour agir pour et au nom de la Municipalité dans le cadre des démarches pour l'acquisition de cet immeuble, le tout confirmé dans un document signé par l'ensemble des membres du Conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière le 3 décembre 2018;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

Considérant qu'une promesse d'achat a été présentée et qu'une contre-proposition à la promesse d'achat a été acceptée le 7 janvier 2019;

Considérant qu'un acte doit être signé au cours du mois de janvier 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de confirmer le contrat de courtage pour l'immeuble situé au 526, 9<sup>e</sup> Rang à Re/Max Évolution D.D. pour un montant de 8 000 \$ plus taxes;
- de confirmer le mandat octroyé à Me Élane Francis;
- d'autoriser l'achat de l'immeuble pour un montant de 169 000 \$ aux conditions prévues aux documents signés;
- d'octroyer le contrat de services professionnels à Me Nathalie Dagenais, notaire, pour un montant de 700 \$ plus les frais et les taxes;
- d'autoriser Monsieur le maire Patrick Bonvouloir et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de courtage et tout document découlant de ces contrats;
- de prendre les sommes nécessaires à l'excédent non affecté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Affaires diverses**

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**Deuxième période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**2019-01-021**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 janvier 2019**

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

**Séance extraordinaire du 30 janvier 2019**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mercredi 30 janvier 2019 à 19 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil.

**2019-01-022**

**Règlement d'emprunt 2000-315 : refinancement**

**Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 300 \$ qui sera réalisé le 6 février 2019**

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 229 300 \$ qui sera réalisé le 6 février 2019, réparti comme suit :

| <b>Règlement d'emprunt #</b> | <b>Pour un montant de \$</b> |
|------------------------------|------------------------------|
| 2000-315                     | 229 300 \$                   |

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
  1. les billets seront datés du 6 février 2019;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 février et le 6 août de chaque année;
  3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
30 janvier 2019**

|              |                  |                          |
|--------------|------------------|--------------------------|
| <b>2020.</b> | <b>42 500 \$</b> |                          |
| <b>2021.</b> | <b>44 100 \$</b> |                          |
| <b>2022.</b> | <b>45 800 \$</b> |                          |
| <b>2023.</b> | <b>47 500 \$</b> |                          |
| <b>2024.</b> | <b>49 400 \$</b> | <b>(à payer en 2024)</b> |
| <b>2024.</b> | <b>0 \$</b>      | <b>(à renouveler)</b>    |

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-023

**Règlement d'emprunt 2000-315 : refinancement**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 février 2019, au montant de 229 300 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 42 500 \$ | 2,70000 % | 2020 |
| 44 100 \$ | 2,80000 % | 2021 |
| 45 800 \$ | 2,95000 % | 2022 |
| 47 500 \$ | 3,10000 % | 2023 |
| 49 400 \$ | 3,25000 % | 2024 |

Prix : 98,48500

Coût réel : 3,58842 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 42 500 \$ | 3,95000 % | 2020 |
| 44 100 \$ | 3,95000 % | 2021 |
| 45 800 \$ | 3,95000 % | 2022 |
| 47 500 \$ | 3,95000 % | 2023 |
| 49 400 \$ | 3,95000 % | 2024 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,95000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 février 2019 au montant de 229 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2000-315. Ces billets

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
30 janvier 2019**

sont émis au prix de 98,48500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions**

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**Levée de la séance**

Considérant que le sujet mentionné à l'avis de convocation a été traité, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature de la résolution**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire